

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2021-6-9-1

Séance du lundi 31 mai 2021

INSTITUTION D'UNE COMMISSION COMMUNALE OU INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER A WEITBRUCH

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFET Françoise, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, DELMOND Max, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELKOUBY Eric, FERRARI Pascal, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HABIG Michel, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KLINKERT Brigitte, KOCHERT Stéphanie, LE TALLEC Yves, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO- GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, ORLANDI Fabienne, PAGLIARULO Karine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TRIMAILLE Philippe, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane

EXCUSES AVEC PROCURATION :

COUCHOT Alain donne procuration à PAGLIARULO Karine
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
GREIGERT Catherine donne procuration à BAUER Marcel
HAGENBACH Vincent donne procuration à Rémy WITH
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre
HOLDERITH Nadine donne procuration à BURGER Etienne
JENN Fatima donne procuration à WITH Rémy
JUNG Martine donne procuration à ELKOUBY Eric
MEHLEN-VETTER Josiane donne procuration à GROFF Bernadette
MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal
MILLION Lara donne procuration à SCHITTLY Marc
RAPP Catherine donne procuration à GROFF Bernadette

EXCUSEE :

THOMAS Nicole

ABSENTS :

BERTRAND Rémi, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, ESCHLIMANN Michèle, HOMMEL Denis, OEHLER Serge, PFERSDORFF Françoise, ZAEGEL Sébastien

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU les articles L. 121-14 et R.121-20 et suivants du code rural et de la pêche maritime,
- VU les articles L.123-3 et suivants et R.123-2 à R.123-27 du code de l'environnement,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CeA-2021-1-1-04 du 2 janvier 2021 relative aux délégations consenties à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil Municipal de WEITBRUCH en date du 11 mars 2021,
- VU le rapport du Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Territoriale Nord Alsace du 6 mai 2021,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'instituer, une Commission Communale ou Intercommunale d'Aménagement Foncier à Weitbruch, dans le cadre de la réalisation d'une étude préalable d'aménagement foncier.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité